

Élimination et valorisation des sous-produits des moulins oléicoles

Comment faire sa déclaration à l'Agence de l'eau



Jean-François MARGIER : Moulinier et Administrateur Référent

Olivier ROUX : Président du Syndicat National des Mouliniers

Hervé CARBONEL : Président de la Fédération des Coopératives Oléicoles

Yves GUILLAUMIN : Directeur de France Olive

Julien BALAJAS : Responsable du Pôle Agronomie

Élimination des sous-produits :

Enjeux et obligations réglementaires

Contexte : Réformes des redevances (code de l'Environnement)



- Meilleure valorisation des performances des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Rééquilibrage des contributions entre usagers
- Financement du Plan Eau (objectif +81M€/an de recette fiscale)

Principales mesures de la réforme des redevances

Création de 3 nouvelles redevances pour :

- La consommation d'eau potable

$$\text{REDEVANCE} = \text{ASSIETTE} \times \text{TARIF}$$

- La performance des réseaux d'eau potable
- La performance des systèmes d'assainissement collectif

Suppression de 3 des redevances actuelles :

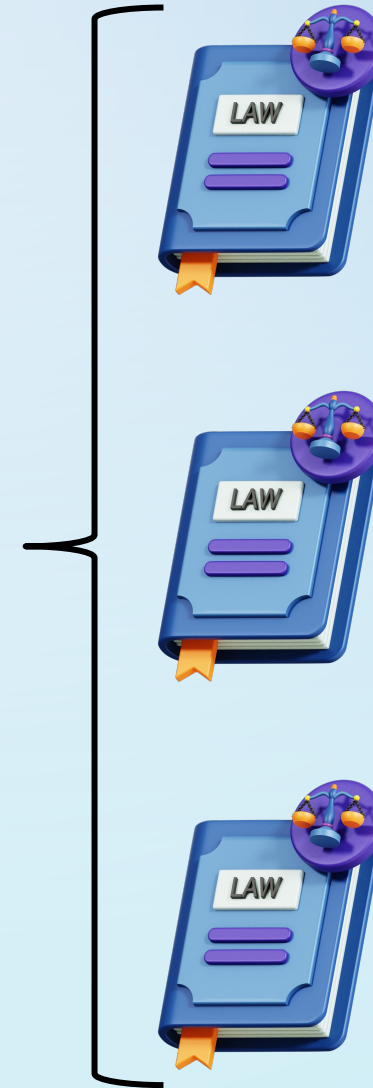
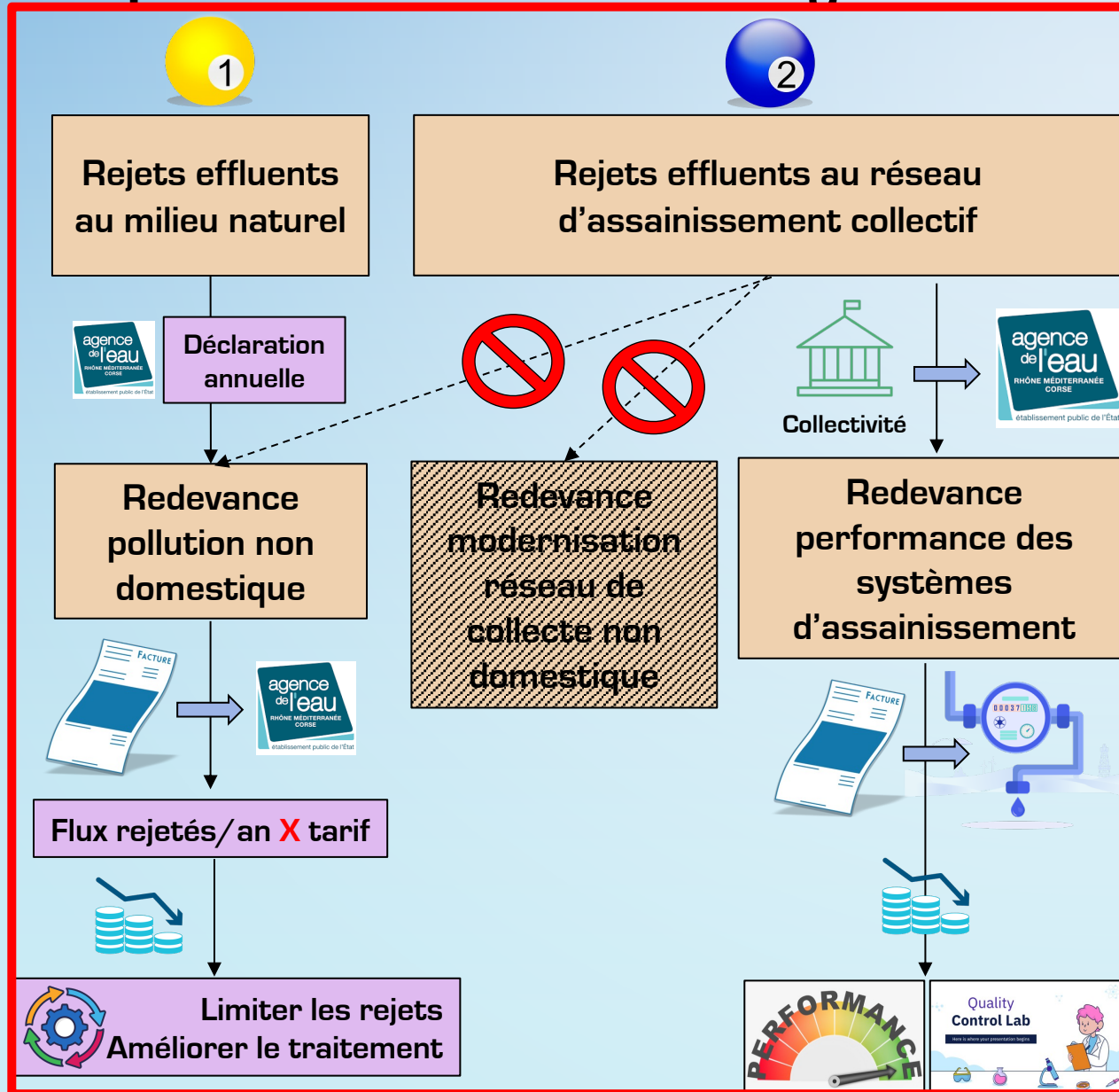
- Suppression de la redevance de pollution domestique
- Suppression de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique
- Suppression des redevances de pollution non domestique et de modernisation des réseaux de collecte non domestique (**établissements raccordés**)

ASSIETTE : volume d'eau facturé sur l'année à partir du 01/01/25 à l'abonné du service d'eau potable (L2224-12-1 du code général des collectivités territoriales)

TARIF : défini en €/m3 par chaque bassin hydrographique dans la limite de 1 €/m3 (JO avant le 31/10/N-1)

Élimination des sous-produits : Enjeux et obligations réglementaires

Impact de la réforme et réglementation



- Arrêté du 21/12/07**
relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte
- Arrêté du 24/04/2017**
relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2240 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté du 19/12/2011**
relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Élimination des sous-produits : Enjeux et obligations réglementaires

La redevance pour pollution non domestique

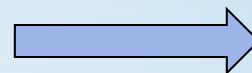
Réglementation



ATTENTION

→

Déclaration annuelle
avant le 31/03 pour N -1



A partir de
17 tonnes d'olives
triturées (max mensuel)

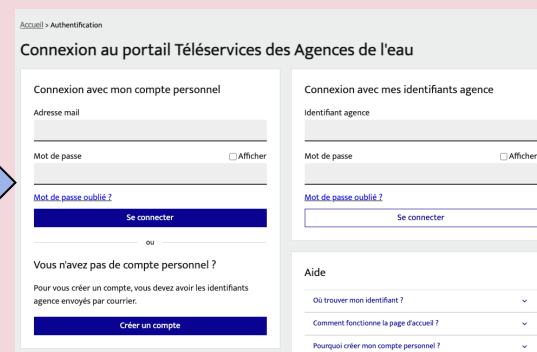
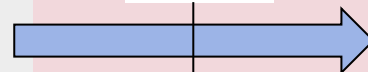


1

**Vous réalisez
chaque année
votre déclaration**



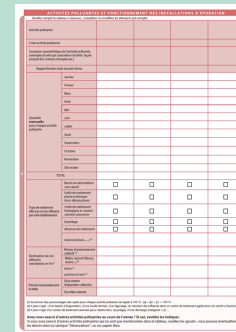
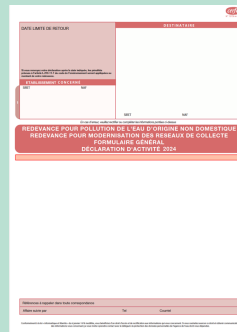
<https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/Accueil.aspx?ReturnUrl=%2f>



**Créer votre
compte
personnalisé
avec mail valide
(non personnel)**

2

**Vous n'êtes pas
déclaré ou vous
n'avez plus fait
votre déclaration**



Élimination des sous-produits : La déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

CERFA
n°13736*07

Il sera mis à votre
disposition par
France Olive

 N° 13736 * 07

DATE LIMITE DE RETOUR		DESTINATAIRE	
Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.		Emmanuelle VIALLE <i>Inspectrice Redevances Industrielles</i> <i>Département des Redevances, de</i> <i>l'International et des Mesures</i> AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE 2 All de Lodz 69007 LYON	
		SIRET NAF	
ETABLISSEMENT CONCERNÉ SIRET NAF Les coordonnées de votre moulin		SIRET NAF	

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

FORMULAIRE GÉNÉRAL
DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Élimination des sous-produits : La déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

ACTIVITÉS POLLUANTES ET FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉPURATION
Veuillez remplir le tableau ci-dessous ; complétez ou modifiez les éléments pré-remplis.

Activité polluante					
Code activité polluante					
Grandeur caractéristique de l'activité polluante (exemple d'unité qui caractérise l'activité : kg de produit fini, nombre d'emploi etc.)					
Rappel dernier total annuel retenu					
Quantité mensuelle pour chaque activité polluante	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
	Novembre	Décembre			
TOTAL					
Type de traitement effectué sur les effluents par votre établissement	Basin de décantation sans réactif	☐	☐	☐	☐
	Unité de traitement physicochimique (hors détoxication)	☐	☐	☐	☐
	Unité de traitement biologique et autotraitement autonome	☐	☐	☐	☐
	Epandage	☐	☐	☐	☐
	Absence de traitement	☐	☐	☐	☐
	Autre (préciser...) ⁽¹⁾				
Destination de vos effluents (ventilation en %) ⁽²⁾	Réseau d'assainissement collectif ⁽³⁾				
	Milieu naturel (fleuve, rivière...) ⁽³⁾				
	Autre ⁽³⁾				
	préciser le nom ⁽³⁾				
Préciser éventuellement le nom	De la station d'épuration collective				
	Du milieu naturel				

(1) La somme des pourcentages des rejets pour chaque activité polluante est égale à 100 % : (a) + (b) + (c) = 100 %
(2) Il peut s'agir : d'un bassin d'épuration, d'une fosse fermée, d'un lagunage, du transfert des effluents dans un centre de traitement agréé (non du centre à fluide), ...
(3) Il peut s'agir d'un centre de traitement autorisé (pour destruction, recyclage), d'une décharge (catégorie 1,2), ...

Avez-vous exercé d'autres activités polluantes au cours de l'année ? Si oui, veuillez les indiquer.
Si vous avez exercé d'autres activités polluantes qui ne sont pas mentionnées dans le tableau, veuillez les ajouter ; vous pouvez éventuellement les décrire dans la rubrique "Observations", ou sur papier libre.



ACTIVITÉS POLLUANTES ET FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉPURATION
Veuillez remplir le tableau ci-dessous ; complétez ou modifiez les éléments pré-remplis.

Activité polluante	Moulin à huile			
Code activité polluante	NO 12 * A			
Grandeur caractéristique de l'activité polluante (exemple d'unité qui caractérise l'activité : kg de produit fini, nombre d'emploi etc.)				
Rappel dernier total annuel retenu				

Inscrire le poids total d'olives triturées en Tonnes sur la campagne 2024

Quantité mensuelle pour chaque activité polluante	Avril				
	Mai				
	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	TOTAL				

Pour chaque mois d'activité :
Inscrire le poids d'olives triturées en tonnes d'olives (avec 3 chiffres après la virgule)

Inscrire le poids total d'olives triturées en Tonnes sur la campagne 2025

Élimination des sous-produits : La déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

ACTIVITÉS POLLUANTES ET FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉPURATION
Veuillez remplir le tableau ci-dessous : compléter ou modifier les éléments pré-remplis.

Activité polluante					
Code activité polluante					
Grandeur caractéristique de l'activité polluante (exemple d'unité qui caractérise l'activité : kg de produit fini, nombre d'emplis etc.)					
Rappel dernier total annuel retenu					
Quantité mensuelle pour chaque activité polluante	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
	Novembre	Décembre			
TOTAL					
Type de traitement effectué sur les effluents par votre établissement	Bassin de décantation sans réactif				
	Unité de traitement physicochimique (hors détoxication)				
	Unité de traitement biologique et assainissement autonome				
	Épandage				
	Absence de traitement				
	Autre (préciser.....) ⁽²⁾				
Destination de vos effluents (ventilation en %) ⁽¹⁾	Réseau d'assainissement collectif ^(a)				
	Milieu naturel (fleuve, rivière...) ^(b)				
	Autre ^(c) préciser le nom ⁽³⁾				
Préciser éventuellement le nom	De la station d'épuration collective				
	Du milieu naturel				

(1) la somme des pourcentages des parts pour chaque activité polluante est égale à 100 % : (a) + (b) + (c) = 100 %
(2) il peut s'agir : d'un bassin d'inspiration, d'une boucle fermée, d'un lagunage, du transfert des effluents dans un centre de traitement agréé (non du centre à fuimer), ...
(3) il peut s'agir d'un centre de traitement autorisé (pour destruction, recyclage), d'une décharge (catégorie 1,2), ...

Avez-vous exercé d'autres activités polluantes au cours de l'année ? Si oui, veuillez les indiquer.
Si vous avez exercé d'autres activités polluantes qui ne sont pas mentionnées dans le tableau, veuillez les ajouter ; vous pouvez éventuellement les décrire dans la rubrique "Observations", ou sur papier libre.



Type de traitement effectué sur les effluents par votre établissement									
Bassin de décantation sans réactif	☐								
Unité de traitement physicochimique (hors détoxication)	☐								
Unité de traitement biologique et assainissement autonome	☐								
Épandage	☐								
Absence de traitement	☐								
Autre (préciser.....) ⁽²⁾									
Réseau d'assainissement									

Cocher la case « Épandage » si les grignons/ margine sont épandus

Compléter cette case pour compostage / amendement conforme à la norme NFU 44-051 ou autres dispositifs

Compléter ces cases si réseau assainissement collectif

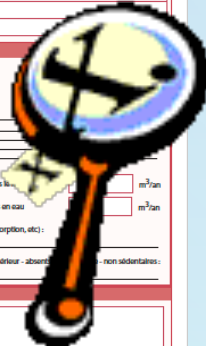
Destination de vos effluents (ventilation en %) ⁽¹⁾									
Réseau d'assainissement collectif ^(a)									
Milieu naturel (fleuve, rivière...) ^(b)									
Autre ^(c) préciser le nom ⁽³⁾									
Préciser éventuellement le nom	De la station d'épuration collective								
	Du milieu naturel								

Si épandage sur l'exploitation : Mettre le nom de l'exploitation et le volume épandu en % (sinon renvoyer au plan d'épandage)

Si Assainissement collectif : préciser le nom de la station et le volume en %

Élimination des sous-produits : La déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :



DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION

Vous pratiquez l'épandage de vos effluents : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, veuillez remplir le formulaire complémentaire "Épandage des effluents et des boues d'épuration".

Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON
☐ Vous avez pris en charge la réalisation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation annuelle et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'agence de l'eau. L'agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.

☐ Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boues, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

BOUES D'ÉPURATION

Veuillez renseigner les quantités de boues produites en matières sèches (golds à % sèche).

Origine de la boue	Quantité produite	Quantité évacuée	Destination précise ou traitement

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Activité exercée et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles : _____

Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public : m³/an Prélèvement dans la nature : m³/an
Volume soumis à redevance assainissement : m³/an Autres ressources en eau : m³/an

Modification intervenue au cours de l'année sur la structure juridique de votre établissement (cession, fusion, absorption, etc) : _____

Date de l'événement : _____ Nature de l'événement : _____

Nombre total d'emplis sédentaires sur le site au cours de mode maximal d'activité : effectif inscrit + personnel extérieur - absent - non sédentaires : _____

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom : _____ Téléphone : _____
Fonction : _____ Courriel : _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom : _____ Prénom : _____
Fait à : _____ Le : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

SIGNATURE : _____

DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION

Vous pratiquez l'épandage de vos effluents : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, veuillez remplir le formulaire complémentaire "Épandage des effluents et des boues d'épuration".

Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON
☐ Vous avez pris en charge la réalisation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation annuelle et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'agence de l'eau. L'agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.

☐ Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boues, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

BOUES D'ÉPURATION

Cocher ces cases si « Épandage » des grignons/margine

DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION

Vous pratiquez l'épandage de vos effluents : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, veuillez remplir le formulaire complémentaire "Épandage des effluents et des boues d'épuration".

Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON
☐ Vous avez pris en charge la réalisation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation annuelle et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'agence de l'eau. L'agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.

☐ Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boues, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

BOUES D'ÉPURATION

Cocher ces cases si vous utilisez un autre dispositif (prestataire par exemple)

Dans cette situation il faudra transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement du dispositif d'épuration

Par exemple :

- Si récupération par un prestataire : les bordereaux de récupération
- Si autres solutions : des résultats d'analyses, résultats des suivis agronomiques...

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION

Vous pratiquez l'épandage de vos effluents ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez compléter le formulaire complémentaire "épandage des effluents et des boues d'épuration"

Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON

Vous êtes pris en charge la validation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'Agence de l'eau. L'Agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.

Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boues, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

BOUES D'ÉPURATION

Veuillez renseigner les quantités de boues produites en matières sèches (poids à % séché).

Origine de la boue	Quantité produite	Quantité évacuée	Destination précise ou traitement

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Activité exercée et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles :

Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public d'eau potable m³/an Prélèvement dans le milieu naturel m³/an

Volume soumis à redevance assainissement m³/an Autres ressources en eau m³/an

Modification intervenue au cours de l'année sur la structure juridique de votre établissement (cession, fusion-absorption, etc.) : _____

Date de l'événement : _____ Nature de l'événement : _____

Nombre total d'emplis vidés sur le site au cours du mois maximal d'activité - effectif inscrit - personnel extérieur - absents lorsqu'il y a des visiteurs : _____

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom : _____ Téléphone : _____

Fonction : _____ Courriel : _____

Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

SIGNATURE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Activité exercée et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles :

Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public d'eau potable m³/an Prélèvement dans le milieu naturel m³/an

Volume soumis à redevance assainissement m³/an Autres ressources en eau m³/an

Inscrire le Volume d'eau consommé en m3 par le moulin (sanitaire et/ou moulin) sur le réseau d'eau potable



Volucompteur conseillé

Inscrire le Volume d'eau consommé en m3 par le moulin (sanitaire et/ou moulin) sur le milieu naturel (forage)



Volucompteur obligatoire depuis le 19/12/2011

Inscrire le Volume d'eau consommé en m3 par le moulin (sanitaire et/ou moulin) sur le réseau autre (SCP, BRL)



Volucompteur conseillé



Ces déclarations de consommation d'eau n'influenceront pas le calcul de la redevance à l'agence de l'eau

Élimination des sous-produits : la déclaration à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public m³/an Prélèvement dans le milieu naturel m³/an
Volume soumis à redevance assainissement m³/an Autres ressources en eau m³/an

Modification intervenue au cours de l'année sur la structure juridique de votre établissement (cession, fusion-absorption, etc) :

Date de l'évènement _____ Nature de l'évènement _____

Nombre total d'emplois sédentaires sur le site au cours du mois maximal d'activité : effectif inscrit + personnel extérieur - absents longue durée - non sédentaires :

Inscrire le nombre d'emploi sédentaire (toute activité confondue y compris commercialisation) au cours du mois maximal d'activité

OBSERVATIONS

5

Complément d'informations pour expliquer à l'Agence de l'eau son dispositif de gestion des effluents du moulin



Ne pas hésiter à fournir des schémas et si nécessaire joindre un courrier explicatif détaillant son dispositif

Exemple :

*Epandage et compostage des grignons humide après vérification conformité norme NFU 44-051
600 m3 fournis par la société du Canal de Provence pour le lavage des olives rejet à la STEP avec accord suite à la fourniture d'un bilan des rejets établis par organisme extérieur*

DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION

Vous pratiquez l'épandage de vos effluents : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez compléter le formulaire complémentaire "épandage des effluents et des boies d'épuration"

Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON

Vous avez pris en charge la validation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'Agence de l'eau. L'Agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.

Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boies, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

BOIES D'ÉPURATION

Veuillez renseigner les quantités de boies produites en matières sèches (poids x % séché).

Origine de la boie	Quantité produite	Quantité évacuée	Destination précise ou traitement

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Activité essence et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles : _____

Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public m³/an Prélèvement dans le milieu naturel m³/an
Volume soumis à redevance assainissement m³/an Autres ressources en eau m³/an

Modification intervenue au cours de l'année sur la structure juridique de votre établissement (cession, fusion-absorption, etc) :

Date de l'évènement _____ Nature de l'évènement _____

Nombre total d'emplois sédentaires sur le site au cours du mois maximal d'activité : effectif inscrit + personnel extérieur - absents longue durée - non sédentaires : _____

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____
Fonction _____ Courriel _____

Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Prénom _____
Fait à _____ Le _____
Téléphone _____ Courriel _____

Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

SIGNATURE _____

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Comment remplir sa déclaration :

Inscrire le nom, les coordonnées et la fonction de la personne qui pourra éventuellement répondre aux questions de l'Agence de l'eau concernant le dispositif de gestion des effluents du moulin

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6 Nom _____ Téléphone _____
Fonction _____ Courriel _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

7 Nom _____ Fait à _____
Prénom _____ Le _____
Téléphone _____ Courriel _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

SIGNATURE

Inscrire le lieu, la date, le nom et les coordonnées (tél + mail) du responsable du moulin



Attention à transmettre des **coordonnées viables et pérennes** car ce sont celles qui seront utilisées par l'Agence de l'eau

Signature

DÉTERMINATION DE LA POLLUTION ÉVITÉE

DISPOSITIF DE DÉPOLLUTION
Vous pratiquez l'épandage de vos effluents : ☐ OUI ☐ NON
Si oui, veuillez remplir le formulaire complémentaire "épandage des effluents et des boies d'épuration".
Autres dispositifs : ☐ OUI ☐ NON
Vous avez pris en charge la validation des mesures et des analyses ainsi que leur validation par un organisme de votre choix, veuillez joindre le rapport de validation et les résultats de suivi conformément aux prescriptions de l'Agence de l'eau. L'Agence calculera la pollution évitée à partir des résultats de ce suivi.
Dans les autres cas, vous devez nous transmettre sur papier libre les éléments permettant d'apprécier le fonctionnement de votre dispositif, mentionnant les résultats de mesures et les éléments d'appréciation sur le fonctionnement tels que la consommation d'énergie, la consommation de réactifs et la production de boues, et les caractéristiques générales de fonctionnement.

3 BOIES D'ÉPURATION
Veuillez renseigner les quantités de boues produites en matières sèches (poids x % séchés).

Origine de la boue	Quantité produite	Quantité évacuée	Destruction précise ou traitement

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Activité exercée et/ou produits fabriqués dans le cas des activités industrielles : _____

4 Origine de l'eau : Alimentation par le réseau public : ☐ m³/an Prélèvement dans le milieu : ☐ m³/an
d'eau potable
Volume soumis à redevance : ☐ m³/an Autres ressources en eau : ☐ m³/an
assainissement

Modification intervenue au cours de l'année sur la structure juridique de votre établissement (cession, fusion-absorption, etc) : _____
Date de l'événement : _____ Nature de l'événement : _____
Nombre total d'emplois salariés sur le site au cours du mois maximal d'activité - effectif inscrit - absent lors de _____

OBSERVATIONS

5

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6 Nom _____ Téléphone _____
Fonction _____ Courriel _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

7 Nom _____ Fait à _____
Prénom _____ Le _____
Téléphone _____ Courriel _____
Ces informations sont nécessaires à l'instruction de votre dossier.

SIGNATURE

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

Les Justificatifs administratifs :



Un extrait kbis de l'établissement



Un descriptif du procédé de production (type de moulin : à presse, 3 phases, 2 phases ou 2,5 phases)



Un Plan identifiant les réseaux d'effluent, d'eau usées et d'eaux pluviales du moulin et leur exutoire au milieu naturel (ICPE)

Les Justificatifs relatifs à l'élimination des sous-produits :

- Si compostage ou amendement organique :



Les résultats des analyses de conformité à la norme NFU 44-051



Le cahier de suivi de l'épandage des amendements (date, lieu et quantité)

- Si épandage sur des parcelles agricoles :



L'étude préalable à l'épandage (EPE) ou l'étude de périmètre  **Attention à mettre à jour si nécessaire**



Le bilan agronomique des épandages 2025 (si épandage de niveau bon)



Le cahier de suivi des épandages (date, lieu et quantité) + convention mise à disposition des parcelles

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

Les Justificatifs relatifs à l'élimination des sous-produits :

- Si enlèvement par un prestataire :



Les bordereaux d'enlèvement



Le cahier de suivi des enlèvements (date, nom et coordonnées prestataire et quantité)

- Autres dispositifs :



Fournir les éléments techniques permettant d'apprécier la qualité d'épuration :

- Schémas techniques du dispositif
- Résultats d'analyses
-



En cas de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la totalité des effluents
Il n'est pas nécessaire de faire une déclaration auprès de l'Agence de l'eau au titre de la pollution non domestique depuis le 01/01/2025 (réforme des redevances)

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

Les Justificatifs concernant l'eau utilisé :



Les factures d'eau datée de 2025 (même si elles concernent une période de consommation antérieure à 2025)



Préciser si l'eau utilisée provient d'un forage ou d'une prise d'eau en milieu naturel et si le prélèvement est équipé d'un volucompteur



Pour forage ou prise d'eau en milieu naturel : Transmettre les relevés d'index de début et fin d'année 2025



ATTENTION

Pour forage ou prise d'eau en milieu naturel :

- le volucompteur est **obligatoire depuis 19/12/2011** (il faut vous équiper rapidement)

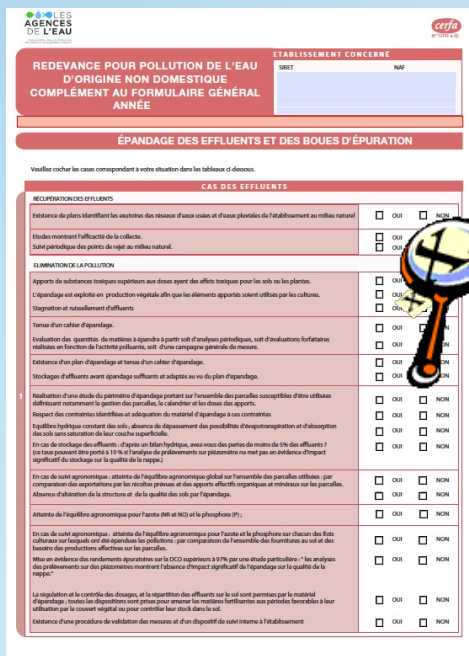
Pour alimentation réseau publique ou autre source :

- Le volucompteur est fortement conseillé

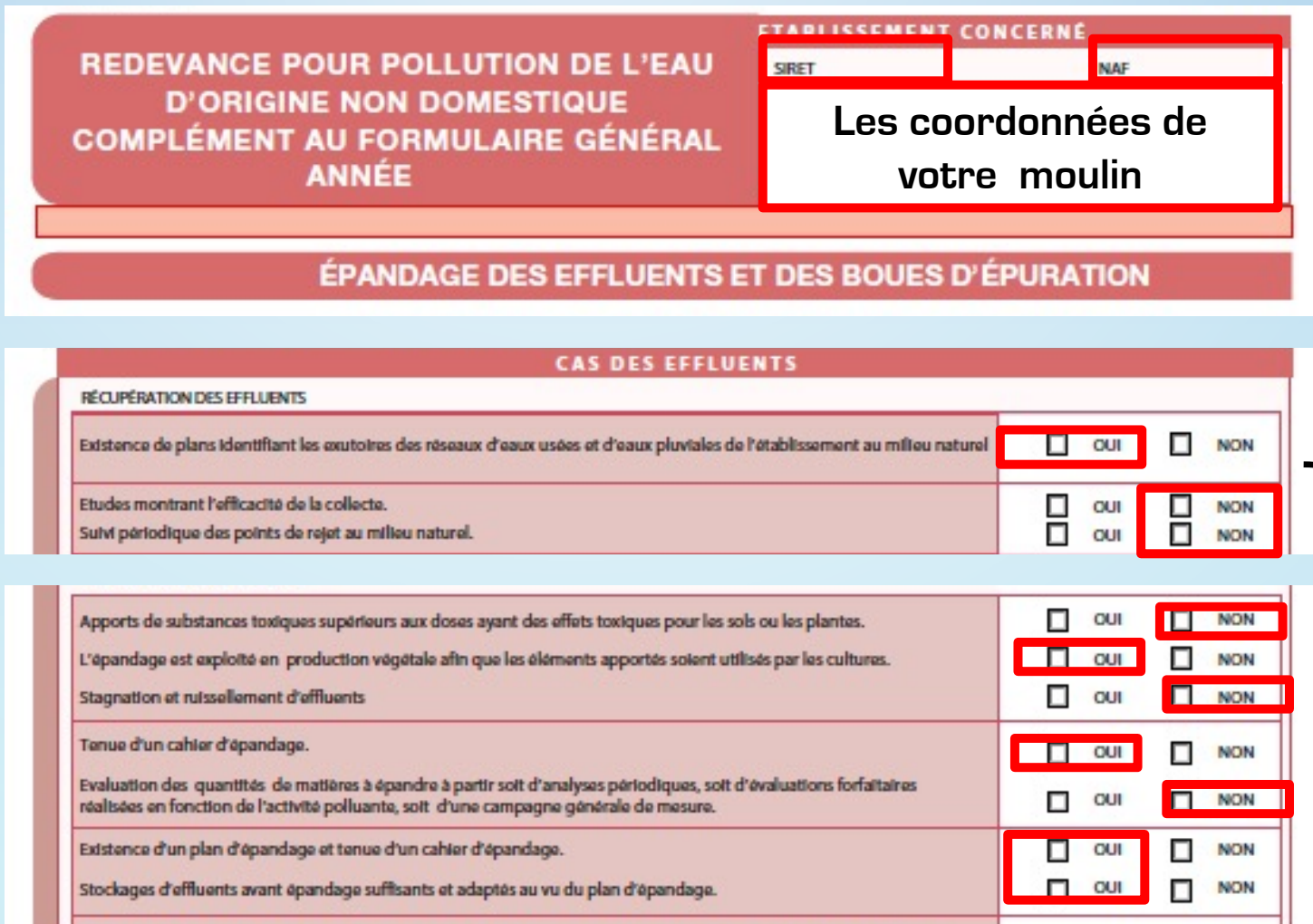
Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

En cas d'épandage il faut transmettre le formulaire d'épandage (CERFA 13741 * 02) :



Thumbnail of the CERFA 13741 * 02 form, titled "REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE COMPLÉMENT AU FORMULAIRE GÉNÉRAL ANNÉE". It includes sections for "ÉPANDAGE DES EFFLUENTS ET DES BOUES D'ÉPURATION" and "CAS DES EFFLUENTS". A magnifying glass icon is placed over the "CAS DES EFFLUENTS" section.



Detailed view of the CERFA 13741 * 02 form. The form is titled "REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE COMPLÉMENT AU FORMULAIRE GÉNÉRAL ANNÉE". It includes sections for "ÉPANDAGE DES EFFLUENTS ET DES BOUES D'ÉPURATION" and "CAS DES EFFLUENTS". The "CAS DES EFFLUENTS" section contains a table with checkboxes for various criteria, including "RÉCUPÉRATION DES EFFLUENTS", "Apports de substances toxiques", "L'épandage est exploité en production végétale", "Stagnation et ruissellement d'effluents", "Tenue d'un cahier d'épandage", "Evaluation des quantités de matières à épandre", "Existence d'un plan d'épandage", and "Stockages d'effluents".

RÉCUPÉRATION DES EFFLUENTS	
Existence de plans identifiant les exutoires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'établissement au milieu naturel	☐ OUI ☐ NON
Etudes montrant l'efficacité de la collecte.	☐ OUI ☐ NON
Suivi périodique des points de rejet au milieu naturel.	☐ OUI ☐ NON

CAS DES EFFLUENTS	
Apports de substances toxiques supérieurs aux doses ayant des effets toxiques pour les sols ou les plantes.	☐ OUI ☐ NON
L'épandage est exploité en production végétale afin que les éléments apportés soient utilisés par les cultures.	☐ OUI ☐ NON
Stagnation et ruissellement d'effluents	☐ OUI ☐ NON
Tenue d'un cahier d'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Evaluation des quantités de matières à épandre à partir soit d'analyses périodiques, soit d'évaluations forfaitaires réalisées en fonction de l'activité polluante, soit d'une campagne générale de mesure.	☐ OUI ☐ NON
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Stockages d'effluents avant épandage suffisants et adaptés au vu du plan d'épandage.	☐ OUI ☐ NON

Les coordonnées de votre moulin

Cocher oui
Obligatoire avec
ICPE

Réponses les plus
courantes
mais cela dépend
de votre situation

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

En cas d'épandage il faut transmettre le formulaire d'épandage (CERFA 13741) :

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE COMPLÉMENT AU FORMULAIRE GÉNÉRAL ANNÉE

ETABLISSEMENT CONCERNÉ
SIRET : NAF :

ÉPANDAGE DES EFFLUENTS ET DES BOUES D'ÉPURATION

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation dans les tableaux ci-dessous.

CAS DES EFFLUENTS	
RECUPERATION DES EFFLUENTS	
Existence de plans identifiant les sections des réseaux d'assainissement et d'usage phytosanitaire de l'établissement au réseau naturel	☐ OUI ☐ NON
Évaluation des quantités de matières à épandre à partir soit d'analyses périodiques, soit d'évaluations forfaitaires	☐ OUI ☐ NON
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage	☐ OUI ☐ NON
Stockage d'effluents avant épandage	☐ OUI ☐ NON
Stockage d'effluents avant épandage et adaptés au vu du plan d'épandage	☐ OUI ☐ NON
Existence d'une étude de périmètre d'épandage portant sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être utilisées	☐ OUI ☐ NON
Réalisation d'une étude de périmètre d'épandage portant sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être utilisées	☐ OUI ☐ NON
Respect des contraintes identifiées et adéquation du matériel d'épandage à ces contraintes	☐ OUI ☐ NON
Équilibre hydrique constant des sols ; absence de dépassement des possibilités d'évapotranspiration et d'absorption des sols sans saturation de leur couche superficielle	☐ OUI ☐ NON
En cas de stockage des effluents : d'après un bilan hydrique, avez-vous des pertes de moins de 5% des effluents ? (ce taux pouvant être porté à 10 % si l'analyse de prélèvements sur piézomètre ne met pas en évidence d'impact significatif du stockage sur la qualité de la nappe.)	☐ OUI ☐ NON
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique global sur l'ensemble des parcelles utilisées : par comparaison des exportations par les récoltes prévues et des apports effectifs organiques et minéraux sur les parcelles	☐ OUI ☐ NON
Absence d'altération de la structure et de la qualité des sols par l'épandage	☐ OUI ☐ NON
Atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote (NR et NC) et le phosphore (P) ;	☐ OUI ☐ NON
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote et le phosphore sur chacun des flots culturels sur lesquels ont été épandues les pollutions : par comparaison de l'ensemble des fournitures au sol et des besoins des productions effectives sur les parcelles	☐ OUI ☐ NON
Mise en évidence des rendements épuratoires sur la DCO supérieurs à 97% par une étude particulière : * les analyses des prélèvements sur des piézomètres montrent l'absence d'impact significatif de l'épandage sur la qualité de la nappe.*	☐ OUI ☐ NON
La régulation et le contrôle des dosages, et la répartition des effluents sur le sol sont permises par le matériel d'épandage ; toutes les dispositions sont prises pour amener les matières fertilisantes aux périodes favorables à leur utilisation par le couvert végétal ou pour contrôler leur stock dans le sol	☐ OUI ☐ NON
Existence d'une procédure de validation des mesures et d'un dispositif de suivi interne à l'établissement	☐ OUI ☐ NON

1

Réalisation d'une étude du périmètre d'épandage portant sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être utilisées définissant notamment la gestion des parcelles, le calendrier et les doses des apports.

Respect des contraintes identifiées et adéquation du matériel d'épandage à ces contraintes

Équilibre hydrique constant des sols ; absence de dépassement des possibilités d'évapotranspiration et d'absorption des sols sans saturation de leur couche superficielle.

En cas de stockage des effluents : d'après un bilan hydrique, avez-vous des pertes de moins de 5% des effluents ? (ce taux pouvant être porté à 10 % si l'analyse de prélèvements sur piézomètre ne met pas en évidence d'impact significatif du stockage sur la qualité de la nappe.)

En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique global sur l'ensemble des parcelles utilisées : par comparaison des exportations par les récoltes prévues et des apports effectifs organiques et minéraux sur les parcelles.

Absence d'altération de la structure et de la qualité des sols par l'épandage.

Atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote (NR et NC) et le phosphore (P) ;

En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote et le phosphore sur chacun des flots culturels sur lesquels ont été épandues les pollutions : par comparaison de l'ensemble des fournitures au sol et des besoins des productions effectives sur les parcelles.

Mise en évidence des rendements épuratoires sur la DCO supérieurs à 97% par une étude particulière : * les analyses des prélèvements sur des piézomètres montrent l'absence d'impact significatif de l'épandage sur la qualité de la nappe.*

La régulation et le contrôle des dosages, et la répartition des effluents sur le sol sont permises par le matériel d'épandage ; toutes les dispositions sont prises pour amener les matières fertilisantes aux périodes favorables à leur utilisation par le couvert végétal ou pour contrôler leur stock dans le sol.

Existence d'une procédure de validation des mesures et d'un dispositif de suivi interne à l'établissement

Réponses les plus courantes si réalisation d'un EPE mais cela dépend de votre situation

Élimination des sous-produits : la déclaration annuelle à l'Agence de l'eau

Les pièces à transmettre à l'Agence de l'eau :

En cas d'épandage il faut transmettre le formulaire d'épandage (CERFA 13741) :



Apporter des éléments permettant d'évaluer la qualité de vos épandages

Inscrire le nom, les coordonnées et la fonction de la personne qui pourra éventuellement répondre aux questions de l'Agence de l'eau concernant l'épandage

Inscrire le lieu, la date, le nom et les coordonnées (tél + mail) du responsable du moulin
(même remarque que précédemment)

Signature



CAS DE L'ÉPANDAGE DE BOUES D'ÉPURATION

Existence d'un cahier d'épandage :	☐ OUI	☐ NON
Observation du respect des prescriptions de l'épandage des boues :	☐ OUI	☐ NON
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage :	☐ OUI	☐ NON
Mise en évidence par le cahier d'épandage d'apports supérieurs aux quantités autorisées hors des périodes prescrites par le plan d'épandage :	☐ OUI	☐ NON
Stockages des boues avant épandage suffisants et adaptés au vu du plan d'épandage :	☐ OUI	☐ NON
Conformément au plan d'épandage, les apports sont : - conformes aux doses préconisées ; - réalisés pendant les périodes prescrites ;	☐ OUI	☐ NON
Mise en évidence par le cahier d'épandage des pratiques conformes aux prescriptions du plan d'épandage :	☐ OUI	☐ NON

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____
Fonction _____ Courriel _____

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Prénom _____ Fait à _____ Le _____
Téléphone _____ Courriel _____

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____
Fonction _____ Courriel _____

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Prénom _____ Fait à _____ Le _____
Téléphone _____ Courriel _____

Signature

Les documents importants

FRANCE
Olive

GESTION DES RISQUES

GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'ELIMINATION DES SOUS-PRODUITS ISSUS DE L'EXTRACTION DE L'HUILE D'OLIVE VIERGE



Version n°2 – octobre 2011

Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

Disponible sur le site internet :
<https://afidol.org/moulinier/guide-de-bonnes-pratiques-delimitation-des-sous-produits/>

cerfa
N° 13736 * 07

DATE LIMITE DE RETOUR	DESTINATAIRE
Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.	
ETABLISSEMENT CONCERNE	
SIRET	NAF
SIRET	
NAF	
En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus.	
REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE FORMULAIRE GÉNÉRAL DÉCLARATION D'ACTIVITÉ	
Références à rappeler dans toute correspondance Affaire suivie par : _____ Tél : _____ E-mail : _____	

conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, prenez contact avec le délégué à la protection des données personnelles de l'Agence de l'eau dont vous dépendez.

LES AGENCES DE L'EAU

cerfa
N° 13741 * 02

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE COMPLÈMENT AU FORMULAIRE GÉNÉRAL ANNÉE	ETABLISSEMENT CONCERNÉ
	SIRET
	NAF
ÉPANDAGE DES EFFLUENTS ET DES BOUES D'ÉPURATION	
Veuillez cocher les cases correspondant à votre situation dans les tableaux ci-dessous.	
CAS DES EFFLUENTS	
RÉCUPÉRATION DES EFFLUENTS	
Existence de plans identifiant les exutoires des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'établissement au milieu naturel	☐ OUI ☐ NON
Etudes montrant l'efficacité de la collecte.	☐ OUI ☐ NON
Suivi périodique des points de rejet au milieu naturel.	☐ OUI ☐ NON
ÉLIMINATION DE LA POLLUTION	
Apports de substances toxiques supérieurs aux doses ayant des effets toxiques pour les sols ou les plantes.	☐ OUI ☐ NON
L'épandage est exploité en production végétale afin que les éléments apportés soient utiles par les cultures.	☐ OUI ☐ NON
Stagnation et ruissellement d'effluents	☐ OUI ☐ NON
Tenue d'un cahier d'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Évaluation des quantités de matières à épandre à partir soit d'analyses périodiques, soit d'évaluations forfaitaires réalisées en fonction de l'activité polluante, soit d'une campagne générale de mesure.	☐ OUI ☐ NON
Existence d'un plan d'épandage et tenue d'un cahier d'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Stockages d'effluents avant épandage suffisants et adaptés au vu du plan d'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Réalisation d'une étude du périmètre d'épandage portant sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être utilisées défrichant notamment la gestion des parcelles, le calendrier et les doses des apports.	☐ OUI ☐ NON
Respect des contraintes identifiées et adéquation du matériel d'épandage à ces contraintes	☐ OUI ☐ NON
Équilibre hydrique constant des sols : absence de dépassement des possibilités d'évapotranspiration et d'absorption des sols sans saturation de leur couche superficielle.	☐ OUI ☐ NON
En cas de stockage des effluents : d'après un bilan hydrique, avez-vous des parties de moins de 5% des effluents ? (ce taux pourrait être porté à 10% si l'analyse de prélèvements sur piézomètre ne met pas en évidence d'impact significatif du stockage sur la qualité de la nappe.)	☐ OUI ☐ NON
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique global sur l'ensemble des parcelles utilisées : par comparaison des exportations par les récoltes prévues et des apports effectifs organiques et minéraux sur les parcelles.	☐ OUI ☐ NON
Absence d'altération de la structure et de la qualité des sols par l'épandage.	☐ OUI ☐ NON
Atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote (NI et NO) et le phosphore (P) :	☐ OUI ☐ NON
En cas de suivi agronomique : atteinte de l'équilibre agronomique pour l'azote et le phosphore sur chacun des lots culturaux sur lesquels ont été épandues les pollutions : par comparaison de l'ensemble des fournitures au sol et des besoins des productions effectuées sur les parcelles.	☐ OUI ☐ NON
Mise en évidence des rendements agricoles sur la DCO supérieurs à 97% par une étude particulière : " les analyses des prélèvements sur des piézomètres montrent l'absence d'impact significatif de l'épandage sur la qualité de la nappe."	☐ OUI ☐ NON
La régulation et le contrôle des dosages, et la répartition des effluents sur le sol sont permises par le matériel d'épandage : toutes les dispositions sont prises pour amener les matières fertilisantes aux périodes favorables à leur utilisation par le couvert végétal ou pour contrôler leur stock dans le sol.	☐ OUI ☐ NON
Existence d'une procédure de validation des mesures et d'un dispositif de suivi interne à l'établissement	☐ OUI ☐ NON

Les cerfa 13736*07 et 13741*02 vous seront transmis par France Olive rapidement



Comment faire sa déclaration à l'Agence de l'eau

